

# MERCREDIS

## Octobre 2016

**Attention:**  
Bulletin à déposer à  
la Planète Couleur  
le mercredi 28 septembre  
au plus tard.

Nom						
Prénom						
Né(e) le						
<i>Mercredis</i>	AM	R	AM	R	AM	R
05 octobre 2016						
12 octobre 2016						
19 octobre 2016						

<sup>1</sup> = rayez les mentions inutiles

\* Mettre une croix dans les cases correspondantes : AM = après-midi R= repas

**Mercredis :** de 12h00 à 19h00 (avec repas)  
ou 13h30 à 19h00 (sans repas)

**Accueil garderie :** de 12h00 à 12h30

**Implantation de l'Accueil de Loisirs :** *Planète Couleur*

rue Paul Gauguin ☎ 02.43.01.27.82 alsh@louverne.fr

# MERCREDIS

## Octobre 2016

**Attention:**  
Bulletin à déposer à  
la Planète Couleur  
le mercredi 28 septembre  
au plus tard.

Nom						
Prénom						
Né(e) le						
<i>Mercredis</i>	AM	R	AM	R	AM	R
05 octobre 2016						
12 octobre 2016						
19 octobre 2016						

<sup>1</sup> = rayez les mentions inutiles

\* Mettre une croix dans les cases correspondantes : AM = après-midi R= repas

**Mercredis :** de 12h00 à 19h00 (avec repas)  
ou 13h30 à 19h00 (sans repas)

**Accueil garderie :** de 12h00 à 12h30

**Implantation de l'Accueil de Loisirs :** *Planète Couleur*

rue Paul Gauguin ☎ 02.43.01.27.82 alsh@louverne.fr

### TARIFS MERCREDIS-LOISIRS

(N'oubliez pas le goûter de l'après-midi ; Goûter non fournis)

Libellés	Enfants de Louverné, la Chapelle-Anthenaise et Sacé				Autres communes
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
Garderie du midi	1,16 €	1,36 €	1,54 €	1,70 €	1,93 €
1/2 journée	3,11 €	3,65 €	4,15 €	4,57 €	6,02 €

#### REPAS

Enfants de Louverné				Enfants hors Louverné
Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
2,50 €	2,93 €	3,33 €	3,66 €	4,66 €

### TARIFS MERCREDIS-LOISIRS

(N'oubliez pas le goûter de l'après-midi ; Goûter non fournis)

Libellés	Enfants de Louverné, la Chapelle-Anthenaise et Sacé				Autres communes
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
Garderie du midi	1,16 €	1,36 €	1,54 €	1,70 €	1,93 €
1/2 journée	3,11 €	3,65 €	4,15 €	4,57 €	6,02 €

#### REPAS

Enfants de Louverné				Enfants hors Louverné
Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	
2,50 €	2,93 €	3,33 €	3,66 €	4,66 €

# Inscription Mercredis Octobre 2016

## IMPORTANT

Clôture des inscriptions le mercredi 28 septembre 2016  
Bulletin à déposer à Planète Couleur

Passé cette date, aucune inscription ou modification  
ne sera acceptée.

## ATTENTION

Toute absence aux Mercredis et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50% des sommes dues.

Toute fréquentation des Mercredis et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable à la famille.

Pour toute nouvelle inscription, il est nécessaire :

- de remplir un dossier d'inscription, dès le premier jour,
- de fournir un numéro d'allocataire CAF ou MSA,
- de fournir l'avis d'imposition 2015 (revenus 2014) pour le calcul du quotient familial, dans le cas où il ne serait pas calculé,
- de fournir un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de gaz...)

## IDENTIFICATION

Madame .....  
Monsieur .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....

Est allocataire: Mr (ou) Mme  
De la C.A.F. sous le n° .....

**OU**

<sup>1</sup> de la MSA sous le n° .....

<sup>1</sup> du seul régime général de la S.S (EDF-GDF inclus)  
sous le n° .....

<sup>1</sup> d'un régime particulier de sécurité sociale  
(Fonction publique de l'Etat—SNCF) sous le n° .....

<sup>1</sup> Mettre une croix dans la case correspondante.



santé  
famille  
retraite  
services

# Inscription Mercredis Octobre 2016

## IMPORTANT

Clôture des inscriptions le mercredi 28 septembre 2016  
Bulletin à déposer à Planète Couleur

Passé cette date, aucune inscription ou modification  
ne sera acceptée.

## ATTENTION

Toute absence aux Mercredis et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50% des sommes dues.

Toute fréquentation des Mercredis et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable à la famille.

Pour toute nouvelle inscription, il est nécessaire :

- de remplir un dossier d'inscription, dès le premier jour,
- de fournir un numéro d'allocataire CAF ou MSA,
- de fournir l'avis d'imposition 2015 (revenus 2014) pour le calcul du quotient familial, dans le cas où il ne serait pas calculé,
- de fournir un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de gaz...)

## IDENTIFICATION

Madame .....  
Monsieur .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....

Est allocataire: Mr (ou) Mme  
De la C.A.F. sous le n° .....

**OU**

<sup>1</sup> de la MSA sous le n° .....

<sup>1</sup> du seul régime général de la S.S (EDF-GDF inclus)  
sous le n° .....

<sup>1</sup> d'un régime particulier de sécurité sociale  
(Fonction publique de l'Etat—SNCF) sous le n° .....

<sup>1</sup> Mettre une croix dans la case correspondante.



santé  
famille  
retraite  
services